

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUECH

**EXTRAIT N° 27.24 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 09 SEPTEMBRE 2024**

**Membres du Bureau Communautaire :**

- En exercice : 18
- Présents : 18
- Votants : 18
- Suffrages exprimés : 18 (18 pour)
- Secrétaire de séance : M. Florent ARMAND

Le neuf septembre deux mille vingt-quatre, à dix-sept heures trente, le Bureau Communautaire dûment convoqué le trois septembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie de Sisteron (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, Président de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch.

**Présents :** ARLAUD Véronique, ARMAND Florent, D'HEILLY Alain, DUPRAT Jean-Marc, DURANCEAU Damien, GARCIN Françoise, GARCIN Martine, GAY Robert, LOMBARD Pascal, MAGNAN Jean-Michel, MAGNUS Philippe, MARTIN Florent, MORENO Juan, SCHÜLER Jean, SIGAUD Jean-Yves, SPAGNOU Daniel, TEMPLIER Jean-Pierre et TENOUX Gérard.

**ORDRE DU JOUR : Marché pour l'amélioration des équipements de l'éclairage public des zones d'activités de la CCSB situées dans les Alpes de Haute-Provence – Avenant n° 1**

Par délibération n° 02.24 du 16 janvier 2024, le conseil communautaire a approuvé le lancement d'un marché de travaux pour l'amélioration des équipements de l'éclairage public des zones d'activités de la Communautés de Communes du Sisteronais Buëch situées dans les Alpes de Haute-Provence.

Par décision TECH n° 24/2024 du 11 juin 2024, le Président a attribué le marché au groupement « Azur Travaux – 83 170 Brignoles » et « Etablissement INEO Réseau SUD – 13 127 Vitrolles » (mandataire) pour un montant de 74 954,40 € HT (soit 89 945,28 € TTC).

A la suite de plusieurs endommagements, il est nécessaire de remplacer :

- les mâts de deux candélabres dans la zone d'activité « Les Grandes Blâches » sur la commune de Mison ;
- plusieurs tableaux électriques de candélabres.

Pour pourvoir réaliser ces prestations, il convient de prolonger d'un mois la durée du marché.

Le groupement accepte ces modifications qui représentent un coût de 6 916,90 € HT (8 300,28 € TTC), soit une hausse de 9,23 % par rapport au montant initial du marché. Le nouveau montant du marché serait donc de 81 871,30 € HT (soit 98 245,56 € TTC).

Pour formaliser ces éléments, il est nécessaire de passer un avenant n°1 avec l'entreprise mandataire du groupement « Etablissement INEO Réseau Sud », en application de l'article R.2194-8 du Code de la commande publique.

Cet avenant prendrait effet à compter de la date de sa notification.

Après avoir délibéré, le bureau communautaire :

- accepte les termes de l'avenant n° 1 du marché pour l'amélioration des équipements de l'éclairage public des zones d'activités de la CCSB situées dans les Alpes de Haute-Provence, tels que présentés ci-avant ;
- autorise le président ou son représentant à signer et notifier cet avenant à l'entreprise mandataire du groupement « Etablissement INEO Réseau Sud », ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,  
Le jour de réception en Préfecture.

Pour extrait conforme

Le Président,  
Daniel SPAGNOU



Le secrétaire de séance,  
Florent ARMAND

Publiée le : 17 SEP. 2024